



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du lundi 29 septembre 2014

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4 (information), 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 6.1, 6.2, 7.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 8.1, 8.2, Motion

La séance est ouverte à 19h30 et levée à 22h30.

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 0.4), Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (jusqu'au 0.4), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.9), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 0.4), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'au 6.2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Laetitia SIMON, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.1), Mme Marie ZEHAF (jusqu'au 3.8) **Beure :** M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE **Chalezeule :** M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET, Mme Marie-Pascale BRIENTINI **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN **Fontain :** Mme Martine DONEY **François :** Mme Oriane DELAGUE **Genes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK (représenté par M. Jean-Luc BARBIER) **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Mme Pascale HANUS **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, Mme Marie-Christine MARTINET **Nancray :** M. Vincent FIETIER (jusqu'au 5.4), Mme Annette GIRARDCLOS **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** Mme Christine BITSCHENE **Osselle :** Mme Sylvie THIVET **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON **Pirey :** Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE **Pugey :** M. Frank LAIDE **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, Mme Nicole WEINMAN **Routelle :** M. Daniel CUCHE **Saône :** M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** Mme Laurence GUIBRET, M. Alain LORIGUET **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN (jusqu'au 2.5) **Vaire-Arcier :** M. Charles PERROT (représenté par M. André RUBRECHT) **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** M. Frédéric ALLEMANN, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Carine MICHEL, M. Yannick POUJET, Mme Mina SEBBAH, M. Michel VIENET, Mme Sylvie WANLIN, **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Busy :** M. Alain FELICE **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Catherine DEMOLY **François :** M. Eric PETIT **Montfaucon :** Mme Corinne PETER **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Saône :** Mme Sylvie GAUTHEROT **Serre-les-Sapins :** Mme Valérie BRIOT

Secrétaire de séance : M. André AVIS

Procurations de vote :

Mandants : J. CANAL, M^{me}. MARQUIS, S. RUTKOWSKI, M^{me}. BERNABEU, T. BIZE, E. BRIOT, Y^{me}. DAHOUI, C. DEVESA (à partir du 1.1.1), B. FALCINELLA (jusqu'au 6.2), C. MICHEL, T. MORTON (jusqu'au 0.3), Y. POUJET, S. WANLIN, M. ZEHAF (à partir du 3.9), B. ASTRIC (jusqu'au 2.5), A. FELICE, P. GUILLAUME, C. DEMOLY, E. PETIT, P. DUCHEZEAU, P. BELUCHE, S. GAUTHEROT.

Mandataires : Y. GUYEN, B. ANDREOSSO, J^y. PRALON, A. PARIS, E. MAILLOT, C. LIME, N. BODIN, A. VIGNOT (à partir du 1.1.1), D. POISSENOT (jusqu'au 6.2), D. DARD, M. LOYAT (jusqu'au 0.3), P. CURIE, F. GERDIL-DJAOUAT, A. GHEZALI (à partir du 3.9), D. JACQUIN (jusqu'au 2.5), J^p. MICHAUD, C. BOTTERON, G. GALLIOT, O. DELAGUE, P. HANUS, C. BITSCHENE, Y. DELARUE.

Délibération n°2014/002566

Rapport n°1.1.1 - Décision Modificative n°2 - 2014

Décision Modificative n°2 - 2014

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Résumé :

Outre des redéploiements de crédits (entre projets ou entre chapitres budgétaires), la Décision Modificative n°2 comprend :

- l'intégration de recettes (+ 1,2 M€) suite à la perception de rôles supplémentaires et aux notifications (fiscalité, DGF et des allocations compensatrices),
- une régularisation sur les charges de personnel, suite à l'intégration, après le 1^{er} janvier 2014, au Grand Besançon d'agents du Département Techniques de l'Information, Communication (DTIC) (+ 160 K€),
- des annulations de rattachements de recettes et de dépenses 2013 en vertu du principe d'annualité budgétaire (+ 182 K€ de recettes).

La Décision Modificative n°2 conduit au total à une réduction du recours prévisionnel à l'emprunt sur le budget principal de 1,2 M€ (soit un recours à l'emprunt de 0,9 M€ après la DM 2).

Dans la continuité des exercices précédents, le Budget primitif 2014 et le PPIF 2014-2018 reposent sur un cadrage strict du montant des investissements à court et moyen termes et sur une gestion rigoureuse des charges de fonctionnement.

I. Budget principal

A/ Opérations financières impactant le Budget 2014 et le PPIF 2014-2018

I. DGF et allocations compensatrices

a/ Dotation globale de fonctionnement (DGF)

La ventilation de la DGF entre ses deux composantes est sensiblement différente des prévisions 2014, mais l'effort global était connu lors de la préparation budgétaire. Cette différence s'explique par les arbitrages du Comité des Finances Locales sur les modalités de répartition entre types de collectivités et entre dotations intervenues entre-temps.

Dotations	Budget 2014	DM2	Différence
DGF part intercommunalité	8 139 006	7 398 291	-740 715
DGF part compensation	13 838 685	14 494 033	655 348
Total Dotations	21 977 691	21 892 324	-85 367

b/ Allocations compensatrices et péréquation

Hormis le FDPTP, toutes les allocations compensatrices attribuées au Grand Besançon sont connues à ce jour. Elles sont globalement conformes aux prévisions inscrites au BP 2014.

Allocations compensatrices et péréquation	Budget 2014	DM2	Différence
Allocations compensatrices d'exonérations de TP/CFE et CVAE : exonérations notamment pour réduction des bases des créations d'établissements et pour les zones d'aménagement du territoire	335 127	343 854	8 727
Allocations compensatrices transférées de taxe d'habitation (auparavant perçues par le département)	1 174 651	1 151 858	22 793
Allocations compensatrices de taxes foncières	-	7 667	7 667
Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (recettes)	317 917	317 917	-
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	1 793 000	1 793 000	-
Total Allocations compensatrices et péréquation	3 620 695	3 614 296	-6 399

Recettes de fonctionnement en 74	- 91 766 €
----------------------------------	------------

☞ **Au total, entre les dotations estimées en pré- CA 2014 et celles constatées au CA 2013, la baisse s'élève à - 1,6 M€.**

2. Fiscalité

Les ajustements à opérer sur les recettes fiscales en DM2 sont justifiés principalement par :

- la perte de produit fiscal liée au nouveau régime de base minimum de CFE moins importante que les prévisions initiales de la DRFIP,
- l'évolution de la CVAE qui s'est avérée, lors de la communication des bases définitives, moins défavorable qu'annoncé à l'automne 2013, dans les premières estimations des services de l'Etat,
- des rôles supplémentaires à hauteur de 439 K€, fruit notamment du travail collaboratif initié au titre de l'observatoire fiscal du Grand Besançon, en partenariat avec la DRFIP.

Fiscalité	Budget 2014	DM2	Différence
Taxe d'habitation	25 641 210	25 827 247	186 037
Taxe foncière propriétés bâties	1 109 380	1 113 200	3 820
Taxe foncière propriétés non bâties	199 359	197 459	1 900
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	10 500 815	10 934 767	433 952
Taxe sur les surfaces commerciales	2 505 922	2 493 886	12 036
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	541 977	556 349	14 372
Cotisation foncière des entreprises	17 629 802	17 824 750	194 948
Sous total Fiscalité	58 128 465	58 947 658	819 193
Rôles supplémentaires CFE-IFER 2014		438 599	438 599
Rôles supplémentaires Taxes foncières 2014		539	539
Total Fiscalité	58 128 465	59 386 796	1 258 331

Recettes de fonctionnement en 73	+ 1 258 331 €
----------------------------------	---------------

3. Charges de personnel

Le montant des crédits ouverts au budget principal pour l'exercice 2014 est de 12 145 043 € dont 9 140 925 € au titre des dépenses salariales prises en charge directement par la CAGB.*

Cette prévision budgétaire de 9,1 M€ intègre les évolutions mécaniques (GVT), l'impact des mesures nationales (augmentation des taux de cotisations IRCANTEC et CNRACL, revalorisation de la catégorie C) ainsi que les mesures propres à la collectivité (évolutions des effectifs).

Elle a été réalisée à périmètre constant, sans prise en compte des éventuels transferts de compétences et/ou évolutions en matière de mutualisations de services, en particulier les éventuelles mutations au Grand Besançon d'agents de la Ville travaillant dans les services mutualisés (services communs).

Depuis l'élaboration du budget primitif, 9 agents de la Ville (Département TIC mutualisé) ont choisi d'intégrer la CAGB et sont par conséquent désormais rémunérés sur le budget principal, représentant un surcoût pour l'année 2014 d'environ 430 K€ (soit près de 5 % du budget total).

Une partie de ce besoin est comblée par un virement du reliquat du budget prévu par le conseil de gestion au titre des remboursements des dépenses de personnel des services mutualisés (265 K€). Il convient par conséquent d'inscrire en DM 2 une somme complémentaire de 160 K€. Cette dépense fera l'objet d'une refacturation au CCAS et d'un ajustement de l'ACTP versée à la Ville de Besançon.

Dépenses de fonctionnement en 012	+ 160 000 €
-----------------------------------	-------------

*** Rappel**

Les charges de personnel comprennent des dépenses salariales de deux ordres :

- d'une part, les dépenses salariales prises en charge directement par la CAGB (9,1 M€).
- d'autre part, les dépenses salariales qui, dans un premier temps, sont payées par la Ville de Besançon avant d'être répercutées, à l'euro près, au Grand Besançon (3 M€). En effet, selon la réglementation en vigueur, l'ensemble des coûts liés aux services mutualisés doit être à la charge du Grand Besançon qui les refacture ensuite aux collectivités selon une clef de répartition définie par convention (refacturation au CCAS et diminution de l'ACTP pour la Ville de Besançon associée à une refacturation complémentaire). Ces charges salariales concernent les agents qui, bien qu'affectés à des services communs rattachés à l'EPCI, relèvent toujours de la ville-centre.

A noter : le remboursement intégral des charges RH de 2013 n'interviendra qu'après l'adoption du CA 2013 donc au premier semestre par une recette complémentaire en décision modificative.

4. Annulation de rattachements

Un travail des services et de la direction des Finances sur le suivi des rattachements est effectué tout au long de l'année. Il est proposé d'inscrire des crédits pour annuler :

- les recettes de rattachements 2013 qui n'ont pas été soldées ce qui constitue une dépense sur 2014 de 195 K€,
- les dépenses de rattachements 2013 qui n'ont pas été soldées ce qui constitue une recette 2014 de 377 K€.

L'annulation de recettes rattachées en N constitue une dépense sur l'exercice N+1. L'annulation de dépenses rattachées en N constitue une recette sur l'exercice N+1.

Dépenses de fonctionnement en 67	+ 195 000 €
Recettes de fonctionnement en 77	+ 377 000 €

B/ Opérations financières n'impactant pas le Budget 2014 et le PPIF 2014-2018 (redéploiements de crédits)

1. Remboursement des missions mutualisées (charges de personnels et autres charges)

Il convient de modifier la ventilation entre chapitres budgétaires des crédits mutualisés prévus au titre des remboursements des missions mutualisées (entre les charges de personnel 012 et les charges à caractère général 011).

Dépenses de fonctionnement en 011	- 93 000 €
Dépenses de fonctionnement en 012	+ 93 000 €

2. Economie, Emploi

a/ FIE et autres subventions : 76 K€

Le Budget 2014 relatif au Fonds d'intervention Economique (FIE) en investissement s'élève à 430 K€. Au regard des contacts pris auprès des sociétés pour leur implantation sur le territoire du Grand Besançon, l'état des subventions au titre du FIE est estimé à 506 K€ pour 2014.

Il est proposé de financer le besoin supplémentaire de 76 K€ au titre du FIE par un redéploiement de crédits issus du projet soutien à la compétitivité (fonctionnement). Les projets des chercheurs et universitaires n'ayant pour l'instant pas trouvé de concrétisation mobilisant les crédits alloués.

b/ Rénovation de la méridienne de l'Observatoire : 30 K€

Le BP 2014 s'élève à 174 331 €. Le montant du fonds de concours nécessite d'être ajusté en fonction du coût réel de l'opération : dépenses réellement effectuées, déduction faite des subventions obtenues et encaissées par la Ville de Besançon.

Une fois l'ensemble des dépenses réalisées en fin d'opération et les subventions des partenaires perçues, il conviendra de répartir le reste à financer à parts égales entre la Ville et le Grand Besançon. L'évaluation de la dépense supplémentaire est estimée par la Ville de Besançon entre 25 000 et 30 000 €.

Il est proposé de financer ces dépenses supplémentaires de 30 K€ par un redéploiement de crédits issus du projet soutien à la compétitivité (cf explication ci-dessus).

Dépenses de fonctionnement en 65	- 106 000 €
Dépenses d'investissement en 204	+ 106 000 €

C/ Nouvel équilibre du budget principal

Les recettes inscrites en DM 2 sur le budget principal étant supérieures aux dépenses, le besoin de financement par emprunt, hors opération emprunts revolving, est diminué de 1 188 565 € et ne s'élève plus qu'à 895 751,85 €.

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmenté de 1 294 565 € pour atteindre 11 958 297,80 €.

BUDGET PRINCIPAL						
Section de fonctionnement	Dépenses BP + DMI 2014	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes BP + DM 1 2014	Recettes DM2	TOTAL
Réel	82 058 025.10	249 000.00	82 307 025.10	100 493 309.90	1 543 565.00	102 036 874.90
Ordre	8 007 759.00		8 007 759.00	236 207.00		236 207.00
Virement de section à section	10 663 732.80	1 294 565.00	11 958 297.80	0.00		0.00
TOTAL	100 729 516.90	1 543 565.00	102 273 081.90	100 729 516.90	1 543 565.00	102 273 081.90
Section d'investissement	Dépenses BP + DMI 2014	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes BP + DM 1 2014	Recettes DM2	TOTAL
Réel	36 524 804.51	106 000.00	36 630 804.51	16 005 202.86		16 005 202.86
Ordre	236 207.00		236 207.00	8 007 759.00		8 007 759.00
Virement de section à section	0.00		0.00	10 663 732.80	1 294 565.00	11 958 297.80
Besoin de financement par emprunt				2 084 316.85	-1 188 565.00	895 751.85
TOTAL	36 761 011.51	106 000.00	36 867 011.51	36 761 011.51	106 000.00	36 867 011.51

Une présentation par chapitre est présentée en annexe I.

II. Budget annexe Transports

A/ Opérations financières n'impactant pas le Budget 2014 et le PPIF 2014-2018 (redéploiements de crédits)

I. Subvention à la centrale d'information régionale

Dans le cadre d'une convention signée le 3 mai 2010, la Région Franche-Comté et les AOT régionales dont la CAGB, ont mis en œuvre une centrale d'information multimodale et transfrontalière sur les transports de voyageurs en Franche-Comté.

A cet effet, 10 000 € ont été inscrits au BP 2014. Ce budget est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement de la dite centrale.

Or, la Région Franche-Comté a émis un titre de recette d'un montant de 19 133,65 € relatif aux dépenses engagées sur 2010, 2012 et 2013 au titre des frais d'accès téléphonique et d'exploitation du site internet, cette dernière n'ayant pas appelé précédemment les fonds pour ces années de référence (rappel BP 2013 : 10 K€ - CA 2013 : 0 €).

Afin de pouvoir honorer les dépenses afférentes aux frais de fonctionnement de la centrale d'information multimodale, il est proposé un redéploiement de 9 200 € issus des marchés affréteurs.

Dépenses de fonctionnement en 011	- 9 200 €
Dépenses de fonctionnement en 65	+ 9 200 €

2. Outillage (matériel industriel) urbains

Sur un BP 2014 de 60 000 €, à ce jour, 5 500 € ont été utilisés pour l'acquisition d'un lève pare-brise et près de 10 000 € sont destinés au remplacement d'un compresseur d'air utilisé à l'atelier pour le fonctionnement de différents équipements.

Or, de nombreux investissements doivent encore être faits pas la collectivité en 2014 pour l'entretien et la réparation des bus (colonnes élévatrices, tables de soudure, presses...)

Afin de pouvoir réaliser l'ensemble de ces investissements sur l'année 2014, il est proposé d'abonder de 50 K€ ce budget par un redéploiement des crédits liés aux Pôles d'échange et voirie.

Dépenses d'investissement en 23	- 50 000 €
Dépenses d'investissement en 21	+50 000 €

3. Mobiliers réseau Ginko

Le Grand Besançon a lancé une consultation en 2013 pour l'acquisition de sanitaires et salles de repos pour équiper les terminus des lignes de bus. Le programme d'acquisition 2014 est estimé à 100 000 €, soit la totalité du budget disponible à mi juin sur ce projet. Afin de pouvoir réaliser ces acquisitions et poursuivre également le programme d'acquisition de mobilier urbain (abribus et poteaux) prévu pour 2014 en lien avec la réorganisation du réseau de bus il est proposé d'abonder de 50 K€ ce budget par un redéploiement de crédits relatifs au Pôles d'échange et voirie.

Dépenses d'investissement en 23	- 50 000 €
Dépenses d'investissement en 21	+50 000 €

4. Nouvelle boutique intermodale

Le budget 2014 de 50 000 € comprend 40 000 € pour la réalisation des travaux et 10 000 € pour les études. A ce jour, 5 724 € ont d'ores et déjà été consommés pour la réalisation d'un revêtement de sol coulé dans la coque commerciale destinée à accueillir la nouvelle boutique intermodale MOBILIGNES. Or, pour couvrir l'ensemble des dépenses de maîtrise d'œuvre et de travaux sur 2014 (plâtrerie, peinture, plomberie, création de sanitaires, sécurité incendie, courant fort et faible pour l'éclairage, menuiserie pour l'ameublement).

Un redéploiement de crédit à hauteur de 10 000 € est rendu nécessaire pour mener à bien l'opération, soit 7 K€ de redéploiement de chapitre au sein de l'opération et 3 K€ issus du projet « marchés affréteurs ».

Dépenses d'investissement en 20	- 7 000 €
Dépenses de fonctionnement en 011	- 3 000 €
Dépenses d'investissement en 21	+10 000 €

C/ Nouvel équilibre du budget annexe Transports

Le besoin de financement par emprunt, hors revolving, n'est pas modifié.

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmenté de 3 000 € et atteint 3 631 866,38 €.

La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe n'est pas modifiée.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS						
Section de fonctionnement	Dépenses BP + DMI 2014	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes BP + DM I 2014	Recettes DM2	TOTAL
Réel	40 713 662,07	-3 000	40 710 662,07	46 687 423,45		46 687 423,45
Ordre	3 722 742,00		3 722 742,00	1 377 847,00		1 377 847,00
Virement de section à section	3 628 866,38	3 000,00	3 631 866,38	0,00		0,00
TOTAL	48 065 270,45	0,00	48 065 270,45	48 065 270,45	0,00	48 065 270,45
Section d'investissement	Dépenses BP + DMI 2014	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes BP + DM I 2014	Recettes DM2	TOTAL
Réel	146 540 477,91	3 000,00	146 543 477,91	34 907 829,60		34 907 829,60
Ordre	1 877 847,00		1 877 847,00	4 222 742,00		4 222 742,00
Virement de section à section	0,00		0,00	3 628 866,38	3 000,00	3 631 866,38
Besoin de financement par emprunt				105 658 886,93		105 658 886,93
Besoin de financement par emprunt hors emprunt revolving				44 948 886,93		44 948 886,93
TOTAL	148 418 324,91	3 000,00	148 421 324,91	148 418 324,91	3 000,00	148 421 324,91

Une présentation par chapitre est présentée en annexe I

III. Budget annexe Déchets

A/ Opérations financières n'impactant pas le Budget 2014 et le PPIF 2014-2018 (redéploiements de crédits)

Suite au décès d'un agent de la DGD, la CAGB est amenée à verser un capital décès. Dans ce contexte, il est proposé une augmentation du budget 2014 des charges de personnel de 50 K€. Cette dépense est financée par une réduction des dépenses imprévues de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement en 012	+ 50 000 €
Dépenses de fonctionnement en 022	- 50 000 €

B/ Nouvel équilibre du budget annexe Déchets

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié et atteint 62 393 €.

BUDGET ANNEXE DECHETS						
Section de fonctionnement	Dépenses BP + DMI 2014	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes BP + DM I 2014	Recettes DM2	TOTAL
Réel	18 841 911,89	0,00	18 841 911,89	19 767 711,89	0,00	19 767 711,89
Ordre	959 800		959 800,00	96 393,00		96 393,00
Virement de section à section	62 393	0,00	62 393,00	0,00		0,00
TOTAL	19 864 104,89	0,00	19 864 104,89	19 864 104,89	0,00	19 864 104,89
Section d'investissement	Dépenses BP + DMI 2014	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes BP + DM I 2014	Recettes DM2	TOTAL
Réel	1 574 048,63	0,00	1 574 048,63	648 249	0,00	648 248,63
Ordre	96 393,00	0,00	96 393,00	959 800,00		959 800,00
Virement de section à section				62 393,00		62 393,00
Besoin de financement par emprunt				0,00		0,00
TOTAL	1 670 441,63	0,00	1 670 441,63	1 670 441,63	0,00	1 670 441,63

Une présentation par chapitre est présentée en annexe.

IV. Evolution du besoin de financement par emprunt (hors emprunt revolving) du budget consolidé du Grand Besançon après DM n°2

Besoin de financement par emprunt après DM N°2 (hors opérations emprunts revolving)			
	BP + DM I 2014	DM N°2	Total
Budget principal	2 084 316.85	-1 188 565.00	895 751.85
Budget annexe TRANSPORTS	44 948 886.93	0	44 948 886.93
Budget annexe DECHETS	0	0	0
Budget annexe CRR	0	0	0
Budget annexe Zone d'activités du Noret	0	0	0
Budget annexe Aménagement des Portes de Vesoul	0	0	0
TOTAL	47 033 203.78	-1 188 565.00	45 844 638.78

A la majorité, 2 contre et 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la proposition de décision modificative n°2 au titre du budget 2014 pour le budget principal et les budgets annexes du Grand Besançon.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 114

Contre : 2

Abstentions : 2



Annexe - Présentation par chapitre

BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
011	Charges générales	-93 000.00	73	Impôts et taxes	1 258 331.00
012	Charges de personnel	253 000.00	74	Dotations et participations	-91 766.00
65	Subventions	-106 000.00	77	Produits exceptionnels	377 000.00
67	Charges exceptionnelles	195 000.00			
023	Virement à la section d'investissement	1 294 565.00			
TOTAL		1 543 565.00	TOTAL		1 543 565.00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
204	Subventions d'équipements versées	106 000.00	021	Virement de la section de fonctionnement	1 294 565.00
			16	Emprunts et dettes assimilées	-1 188 565.00
TOTAL		106 000.00	TOTAL		106 000.00

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
011	Charges générales	-12 200.00			
65	Subventions	9 200.00			
023	Virement à la section d'investissement	3 000.00			
TOTAL		0.00	TOTAL		0.00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
20	Immobilisations incorporelles	-7 000.00	021	Virement de la section de fonctionnement	3 000.00
21	Immobilisations corporelles	110 000.00			
23	Immobilisations en cours	-100 000.00			
TOTAL		3 000.00	TOTAL		3 000.00

BUDGET ANNEXE DECHETS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
012	Charges de personnel	50 000.00			
022	Dépenses imprévues	-50 000.00			
TOTAL		0.00	TOTAL		0.00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
TOTAL		0.00	TOTAL		0.00